

- Une étude faune/flore, réalisée en 2013, a permis d'évaluer les sensibilités du secteur afin de les intégrer et de les prendre en compte lors du choix du projet d'aménagement.

- **Un seul habitat d'intérêt communautaire a été identifié à l'extrémité Nord de la zone d'étude** : la forêt méditerranéenne de peupliers, d'ormes et de frênes qui constitue la ripisylve du canal situé à l'extrémité Nord de la zone d'étude.

- La ripisylve située en bordure du fossé à l'Ouest et les alignements d'arbres au Sud et à l'Est, constituent des réservoirs de biodiversité au niveau du secteur, principalement pour les oiseaux .

- Les friches au Sud/Sud Ouest sont des espaces de refuges pour la faune, en particulier les oiseaux.

Cette étude a identifié des secteurs à sensibilité moyenne et forte à l'extérieur de la zone.



Projet d'aménagement "Chemin de Saint-Martin" sur la commune de Montescot

SENSIBILITES ECOLOGIQUES

Extrait orthophotoplan - Echelle: 1/3000

Légende

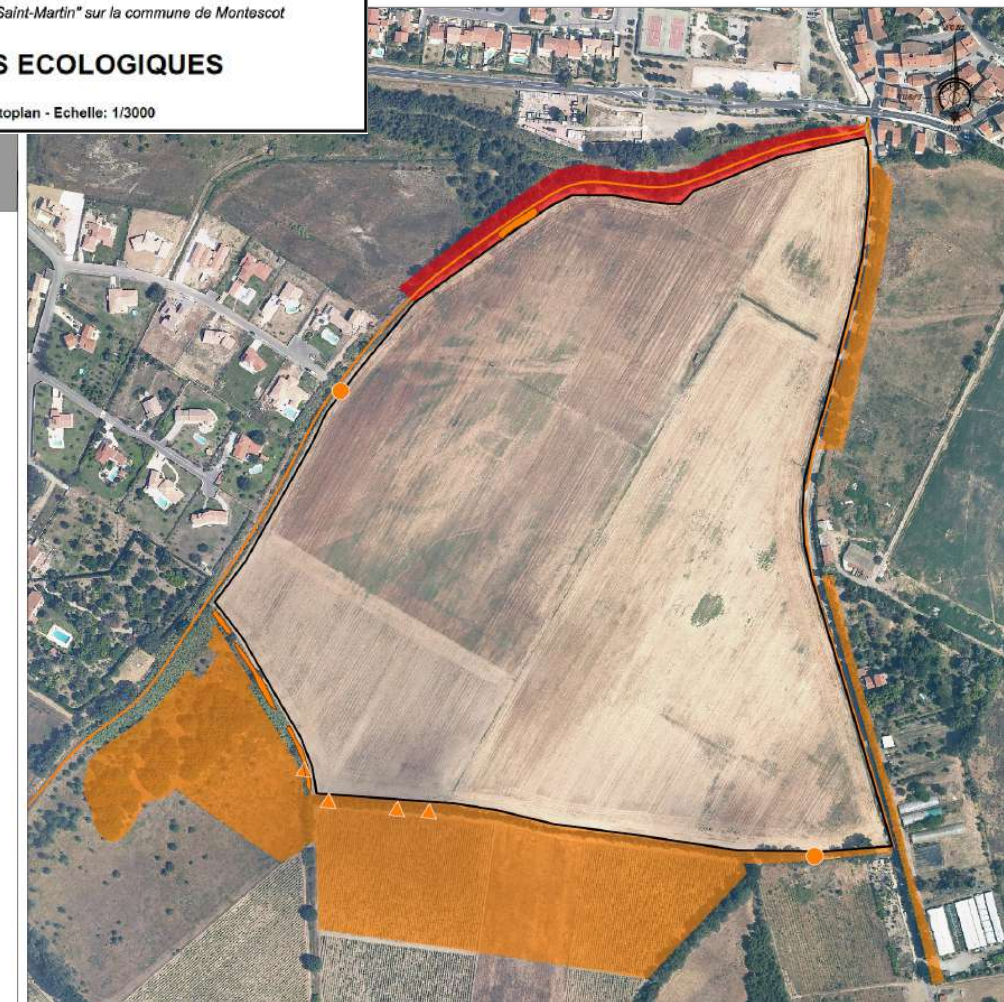
Sensibilités écologiques

Sensibilité moyenne : Murets pierreux habitat de la Couleuvre de Montpellier. Fossés intermittents corridors écologiques. Boisements accueillant des espèces d'oiseaux protégées nicheuses ainsi que des chiroptères protégés et friche servant de garde-manger et de refuge pour bon nombre d'espèces dont le Psammodrome algire.

Espèces protégées : Couleuvre de Montpellier, Psammodrome algire

Sensibilité forte : Habitat naturel d'intérêt communautaire accueillant des chiroptères protégés.

Zone de projet



ETAT ACTUEL



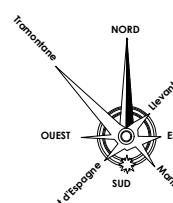
- Site occupé auparavant par des cultures de céréales. Aujourd'hui les **terres sont labourées**.

- Site **délimité par des fossés drainants** accompagnés de leur ripisylve.

- Cette **ripisylve est composée de chênes, de peupliers, de platanes et de cannes de Provence**.

- Présence d'un **alignement de cyprès au Sud** de l'opération.

- Site bordé à l'Ouest par le lotissement « Lafabrègue », au Nord par le centre du village et à l'Est par le chemin de Saint Martin et le Mas Charpeil.



LEGENDE

ETAT INITIAL

- Axe routier de transit
- Rond point
- Cours d'eau
- Construction existante (Habitation, serre...)

LE PROJET

- Périmètre d'extension future
- Déviation de la RD 612
- Axe structurant du projet
- Axe de desserte secondaire du projet
- Entrée de service / connexion piétonne

- Axe de desserte tertiaire du projet
- Déviation de la RD 612 et sécurisation de la traversée du village
- Cheminements doux à créer et/ou à conforter
- Centralité du Cœur de quartier, habitat dense
- Espace public minéral
- Habitat individuel
- Végétalisation de la frange urbaine
- Perméabilité visuelle de la frange végétale
- Espace boisé préservé
- Perspectives visuelles préservées
- Fossé d'interception
- Parc urbain et ouvrage de rétention



OUVRAGE DE RÉTENTION :

- Positionner et traiter les ouvrages de rétention au Nord du futur quartier, dans les **secteurs non constructibles**.
- S'appuyer sur les ouvrages de rétention pour créer un véritable **poumon vert paysager** à traiter comme un véritable parc urbain.

TRAITEMENT PAYSAGER :

- **Préserver les espaces boisés existants**, au Sud Ouest de la zone d'étude ainsi que les différents **boisements qui accompagnent les fossés** situés en bordure de zone.
- **Traiter paysagèrement la frange urbaine** située entre le futur quartier d'habitat et les ouvrages de rétention.
- **Créer une perméabilité visuelle de la frange végétale** pour ouvrir une perspective entre le cœur de quartier et les ouvrages de rétention.

CONNEXIONS DOUCES :

- **Valoriser les fossés existants** bordant la zone d'étude en les accompagnant de cheminements doux.
- Se raccorder sur les chemins existants afin de **créer un important réseau de circulations douces** connectant ainsi le futur quartier et les quartiers existants limitrophes et le centre du village.

ACCÈS À LA ZONE D'ÉTUDE :

- **Réfléchir à l'aménagement d'un accès au Nord de la zone d'étude** dans le but de solutionner le problème de sécurisation de la traversée du village et l'accès au futur quartier.
- **Requalifier le chemin de st Martin**, seul accès au futur quartier.
- Hiérarchiser les dessertes internes au quartier.
- Connecter le futur quartier au lotissement de Lafabrègue par une connexion piétonne, permettant également l'accès aux véhicules de secours.

FORME D'URBANISATION :

- Proposer une **forme d'urbanisation en cohérence avec les quartiers limitrophes**.
- Proposer une **mixité de type de logements** pour répondre à l'ensemble des besoins et demandes sur ce territoire en créant un cœur de quartier permettant l'accueil d'un habitat dense.

